

PLANTES INVASIVES DANS LE FINISTERE

Les griffes de sorcière

(*Carpobrotus edulis* / *Carpobrotus acinaciformis*)

Plante invasive : plante exotique dont l'introduction, volontaire ou fortuite, mais surtout la prolifération dans des milieux naturels ou semi-naturels provoque, ou est susceptible de provoquer, des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement de l'écosystème dans lequel elle a été introduite.



Fleur de *Carpobrotus edulis*
(photo John M. Randall / Nature conservancy)



Appareil végétatif de *Carpobrotus edulis*
(photo : G. Le Moigne)

Caractères morphologiques distinctifs

Les griffes de sorcière sont des plantes vivaces, de la famille des Aizoacées, reconnaissables à leurs feuilles opposées très charnues, mesurant de 8 à 11 cm de long, et à leurs tiges ligneuses, anguleuses et rampantes. Les fleurs terminales et solitaires, s'épanouissant au printemps, sont grandes (entre 50 et 120 mm de diamètre) et de couleur jaune à roses chez *Carpobrotus edulis* et franchement pourpres chez *Carpobrotus acinaciformis*. Ces espèces ont la capacité de former des tapis très denses.

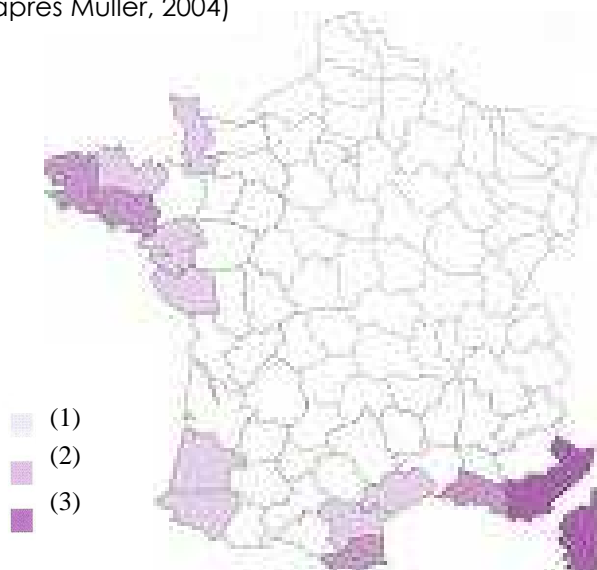
Origine géographique et modalité d'apparition en Europe

Originaires d'Afrique du Sud, *Carpobrotus edulis* / *acniciformis* ont été introduits en Europe vers la fin du XVII^{ème} siècle, pour leur intérêt ornemental. Leur présence actuelle en France et en Europe résulte de multiples introductions par l'homme à des fins décoratives ou pour fixer les talus et déblais créés par la construction de diverses infrastructures (fortins militaires en particulier).

Répartition actuelle

Répartition en France de *Carpobrotus edulis*

(d'après Muller, 2004)



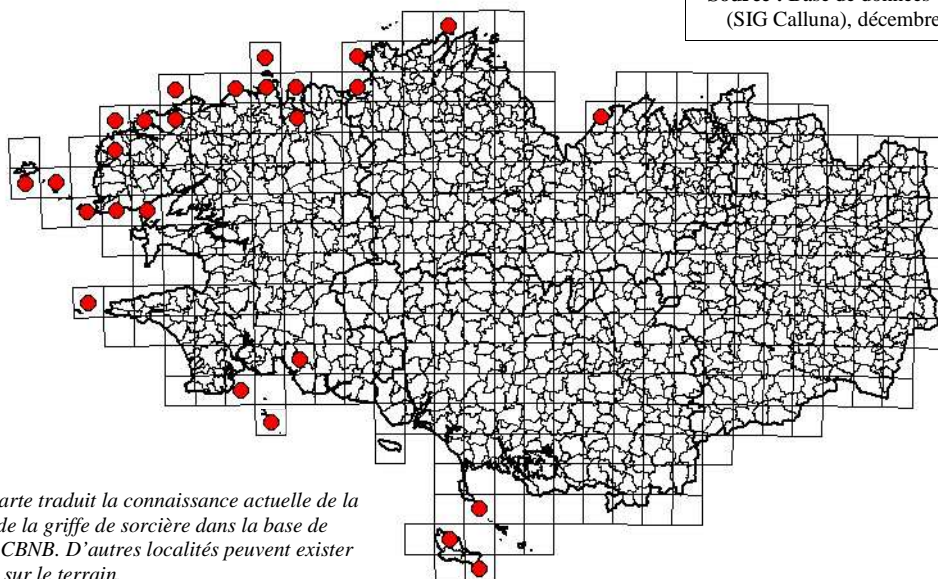
- (1) moins de 10 localités connues
- (2) entre 11 et 100 localités connues
- (3) plus de 100 localités connues

En Europe, les *Carpobrotus* se localisent sur le littoral méditerranéen, ainsi que sur la côte atlantique, du Portugal jusqu'au Nord de l'Irlande.

Sur les côtes ouest de la France, *Carpobrotus* est présent dans les Landes et les Pyrénées atlantiques, et, plus au nord, de la Vendée jusqu'à la Manche.

En Bretagne, c'est essentiellement *C. edulis* qui est noté : il peut-être par endroit relativement abondant, notamment dans les îles du Finistère et du Morbihan (Ouessant et Belle-Île en particulier).

Source : Base de données CBNB
(SIG Calluna), décembre 2006.



NB : cette carte traduit la connaissance actuelle de la répartition de la griffe de sorcière dans la base de données du CBNB. D'autres localités peuvent exister par ailleurs sur le terrain.

Modes de colonisation

Les *Carpobrotus* sont dotés de très fortes capacités de reproduction, à la fois végétative et sexuée :

- Un individu de *Carpobrotus edulis* est capable de produire de 1000 à 2000 graines par fruit. Ces fruits comestibles, très riches en eau, sucres et protéines, sont très attractifs pour les animaux qui les consomment et dispersent ainsi les graines. L'ingestion des fruits par les vertébrés (lapins, rats) permet en outre d'augmenter les capacités germinatives des graines.
- Leur mode de reproduction par bouturage est très efficace en raison de leur capacité à produire des racines et des pousses à chaque nœud (le moindre segment peut devenir un propagule ce qui assure la survie des individus même en cas d'ensablement). D'après des mesures réalisées en Californie, un seul pied de *Carpobrotus edulis* peut couvrir une surface de 20 m² en 10 ans et former un tapis de 55 cm de haut ; une tige peut s'allonger annuellement de plus de 1 m.

Milieus naturels colonisés

Dans le Finistère, la griffe de sorcière s'installe préférentiellement sur les rochers littoraux, les pentes rocailleuses et les falaises côtières. Elle peut aussi coloniser des biotopes plus anthropiques tels que murs et murets. Les pelouses et replats sablonneux d'arrière-dunes doivent être également surveillés car la plante présente aussi de fortes potentialités de colonisation de ces milieux. Des études menées en Méditerranée (Costa, 2005) ont montré que les biotopes trop humides ou hyper salés étaient en général à l'abri de tout risque d'invasion par les *Carpobrotus*. Dans la mesure où cette espèce ne résiste pas à une température de - 4°C, on la rencontre quasi-exclusivement sur le littoral et à faible altitude.



Tapis de *Carpobrotus edulis* le long d'un sentier côtier à Crozon (photo : G. Le Moigne, mars 2005)



Dune côtière totalement envahie par *Carpobrotus edulis* aux USA (photo : John M. Randall / Nature Conservancy)



Invasion d'un pan de falaise à Belle-Ile (photo : Ch. Bougault, 2002)

Nuisances créées

Les *Carpobrotus* font partie des végétaux exotiques posant le plus de problèmes écologiques dans les différentes régions du monde à climat méditerranéen (Muller, 2004). Ces plantes au pouvoir couvrant indéniable, concurrencent rapidement la flore et la végétation autochtones. Il s'en suit une importante perte de biodiversité dans les zones colonisées.

Au niveau du sol, les *Carpobrotus* peuvent engendrer une diminution du pH du sol, une modification de la composition en éléments nutritifs et un assèchement des horizons supérieurs du sol car les griffes de sorcière ont besoin d'une grande disponibilité en eau superficielle.

Méthodes de contrôle ou d'éradication

La lutte contre les *Carpobrotus* repose sur diverses techniques, essentiellement mécaniques et chimiques.

Avant toute intervention en situation de forte pente (cas fréquent), il faut s'assurer de la nature du substrat sous-jacent afin de ne pas provoquer d'importants phénomènes érosifs post-éradication.

Les techniques mécaniques reposent essentiellement sur l'arrachage manuel des individus, en prenant soin de ne laisser aucun fragment sur place. En situation de pente, il suffit généralement d'enrouler progressivement le tapis de *Carpobrotus* et de jouer sur le poids de l'ensemble pour améliorer l'efficacité de l'éradication (AME, 2003).

Des feux contrôlés d'une température supérieure à 100°C. permettent de limiter l'extension de l'espèce (expériences conduites en Californie sur *Carpobrotus edulis*).

Le recours à des désherbants en milieu naturel a été testé en France (en Corse notamment) et à l'étranger, comme en Californie, dans le cas d'infestations massives (Coleman, 2005). Cependant, Le Conseil général du Finistère souhaite proscrire l'usage des produits phytosanitaires en raison des risques pour l'environnement et la santé.

Un suivi sur une période d'au moins trois années s'impose après chaque intervention, afin de supprimer les germinations apparues grâce aux graines contenues dans la banque de semences du sol.

Références bibliographiques

Agence Méditerranéenne de l'Environnement, 2003 - "Plantes envahissantes de la région méditerranéenne", 48 p.

Coleman R., 2005 - Resource Inventory for Moro Strand State Beach. Rapport du Department of Parks and recreation ; State of California, 173 p.

Costa C., 2005 - "Atlas des espèces invasives présentes dans le périmètre du PNR de Camargue" ; rapport PNR Camargue, 220 p.

Muller S. (coordinateur), 2004 - "Plantes invasives en France: état des connaissances et propositions d'actions", Collections Patrimoines Naturels (Vol.62), Publications Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 168 pages.

Site Internet à consulter : www.ame-lr.org

Cette fiche a été réalisée par le **Conservatoire Botanique National de Brest**

(Guillaume Le Moigne et Sylvie Magnanon)

Conservatoire Botanique National de Brest

52, allée du Bot

29200 Brest

Tél. 02 98 41 88 95 ; Fax 02 98 41 57 21

Conservatoires Botaniques Nationaux

